

1) Le pouvoir d'achat a été un point essentiel de la campagne récente pour l'élection présidentielle et tient une place importante dans cette campagne des législatives.

Les familles se projettent dans l'avenir et leurs enfants sont notre société de demain. Ils sont notamment l'avenir de la protection sociale.

Or, les familles n'ont pas aujourd'hui le nombre d'enfants qu'elles souhaiteraient.

Différentes mesures ont pesé négativement notamment depuis 2013 sur la politique familiale : diminution par deux fois du plafond du quotient familial, mise sous conditions de ressources des allocations familiales, raccourcissement de l'indemnisation du congé parental, décalage de la prime de naissance, durcissement des conditions de ressources pour les aides à la garde d'enfant, revalorisation des allocations pour les familles inférieures à l'inflation.

Que feront les candidats s'ils sont élus ?

Le projet porté par la majorité présidentielle se fonde sur l'émancipation par le travail. L'ensemble des mesures structurelles prises au début du mandat, ainsi que la protection inconditionnelle des salariés et des entreprises durant la crise sanitaire, ont montré que le plein-emploi était à notre portée. Aussi, pour moi, la première des réponses est de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de celles et ceux qui le peuvent et qui le souhaitent, avec un effort marqué pour la juste rémunération (négociation par branches, prime Macron, dégel du point d'indice des fonctionnaires, etc.)

Le corollaire de cette vision, c'est la solidarité à la source. Après un gros effort sur la prime d'activité en 2019, le non-recours aux droits reste une difficulté majeure aujourd'hui. Ma vision est donc de permettre, sans formalité, sans guichets compliqués, que toute famille puisse disposer des revenus de solidarité ou de substitution auxquels elle a droit. Pour les personnes relevant du revenu de solidarité active, le retour à l'emploi, à une activité, à une formation, sera suscité et organisé. Parallèlement sera mis en œuvre le droit inconditionnel et opposable à la garde d'enfants, sous les différentes formes existantes.

Plus conjoncturellement, des mesures sont annoncées pour aider les familles à faire face à la vie chère : chèque alimentation, aide pour les gros « rouleurs » qui se substituera à la prise en charge par l'État de 0,18 € par litre de carburant, modification des tranches de l'impôt pour tenir compte de l'inflation, suppression de la redevance TV en complément de la suppression de la taxe d'habitation pour tous.

Enfin, l'allongement du congé paternité est de nature à favoriser l'accueil du nouveau-né dans les ménages, en complément de toutes les mesures prises pour favoriser les 1000 premiers jours de l'enfant.

2)'Sur la conciliation « vie familiale-vie professionnelle :

Le temps partiel subi et non choisi, l'insuffisante disponibilité de modes de garde diversifiés, leur coût pour les familles malgré les aides publiques, l'absence d'obligation pour les entreprises de prendre en compte un volet familial dans leur responsabilité sociale, sont, entre autres, des freins à une meilleure conciliation des différents temps pour les familles.

Comment les candidats se positionnent-ils sur ces questions ?

Concernant les modes de garde (cf. supra), l'accueil opposable du jeune enfant nécessitera des investissements importants dans les structures de type crèches et halte-garderie, pour lesquelles l'Etat viendra en soutien aux collectivités et aux associations gestionnaires.

Un malus a été instauré à l'encontre des entreprises qui abusent des contrats à durée déterminée, alors que leur activité justifierait le recours à des personnels plus stables. Je souhaite travailler dans le même esprit sur les temps partiels subis : les employeurs, à commencer par l'État, doivent justifier de la pertinence à maintenir des salariés à temps partiel et incomplet, et être pénalisés s'ils en abusent sans justification. C'est la voie esquissée par le Président de la République concernant les AESH, notamment.

Un volet familial dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises serait, à mon sens, à soumettre au dialogue social. Les plus gros employeurs devraient systématiquement contribuer à la « réservation de berceaux » dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Un volet transnational est aussi à travailler en Moselle, puisque le chèque accueil

service délivré au Luxembourg n'est pas compensable en France, alors qu'il fait pleinement partie des avantages octroyés aux salariés qui ne devraient pas être discriminés selon leur lieu de résidence.

3) Sur les violences intrafamiliales et les enfants témoins :

L'actualité met quasi quotidiennement en évidence les violences que subissent le plus souvent des femmes de la part de leur conjoint ou compagnon, violences dont sont témoins les enfants. Souvent, ces violences se poursuivent après la séparation du couple. Dans les cas de violences au domicile familial, c'est la victime qui doit quitter ce domicile avec ses enfants. Tous perdent ainsi leur environnement personnel, social, scolaire... Les victimes subissent alors une « double peine »

Quelles sont les mesures proposées par les candidats ?

Je propose le maintien inconditionnel du parent victime de violences à son domicile, si les conditions de sécurité et de protection de son intégrité physique et mentale le permettent. C'est la raison pour laquelle doivent être multipliés les lieux d'accueil et d'hébergement des auteurs de victimes, comme notre majorité a commencé à le faire. Le déploiement des bracelets anti-rapprochement et des téléphones grand danger est à intensifier, tout autant que la formation des policiers et des gendarmes à la prise de plaintes, mais aussi à l'identification de signaux faibles et à la mise en place de mesures préventives.

4) Sur la fermeture des urgences de l'hôpital LEGOUEST et l'offre de soins en général :

La fermeture annoncée des urgences de l'hôpital Legouest (seul service d'urgence en proximité du centre-ville de Metz), les alertes lancées quasi quotidiennement sur la surcharge des hôpitaux, la fatigue des personnels, l'insuffisance des moyens, mettent en évidence les grandes difficultés actuelles de notre système de soins. Dans le même temps, les besoins en matière de santé sont toujours aussi grands et les français réaffirment leur attachement aux services de santé et à leurs personnels.

Comment les candidats envisagent-ils ces questions ?

Avec 19 milliards d'investissements de l'Etat, le Ségur de la Santé est un premier niveau de réponse à ces difficultés. Il a permis une revalorisation

de 183 euros mensuels sur le salaire des soignants, l'acquisition de matériel, de gros travaux d'investissement et la reprise partielle de la dette des hôpitaux pour leur redonner des marges de manœuvre. Ces mesures ont été étendues à la sphère médico-sociale.

Programme ambitieux, il complète des mesures structurelles mises en œuvre au début du quinquennat pour modifier en profondeur notre système de santé : suppression du numerus clausus sur la formation des médecins, fin de la tarification à l'acte dans les hôpitaux, développement des maisons de santé, complémentarité entre la médecine de ville et l'hôpital.

La question des soins non programmés fait actuellement l'objet d'une mission flash confiée au Professeur François Braun, chef du service des urgences au CHR de Metz-Thionville. Nous devons parallèlement valoriser encore le traitement et les avantages de ceux qui travaillent dans l'urgence, alléger le travail administratif et les tâches non médicales, assurer des consultations de soins avancées en soirée et les week-ends dans les hôpitaux et, surtout, redonner goût à l'engagement dans les professions du soin.

Ici aussi, un volet transnational avec le Luxembourg est indispensable, pour mieux planifier nos besoins respectifs en personnels médicaux et contribuer solidairement à leur formation.

Tels sont mes engagements sur ce sujet.

5) Sur l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées, entre institutions et logement individuel :

Les récentes révélations par la presse sur des pratiques de certains EHPAD, la mise en évidence depuis de nombreuses années de l'émergence de la prise en charge de la dépendance comme un enjeu social majeur, les conditions matérielles de vie des personnes âgées et des personnes handicapées sont des sujets qui concernent peu ou prou toutes les familles.

Quelles mesures les candidats proposent-ils sur ces sujets ?

Je propose un modèle d'EHPAD dont la raison d'être est le soin et non le profit. Il se fonde sur une approche mixte entre du collectif pour les plus dépendants et un maintien à domicile médicalisé et accompagné pour les autres. L'établissement serait en charge de ces deux filières et serait amené à travailler sur des lieux distincts, en lien avec les associations de services à domicile.

Une cinquième branche de la sécurité sociale, dédiée à la dépendance, a été créée pour développer et financer une nouvelle ambition, solidaire, collective et partagée, pour nos aînés et toutes les personnes dépendantes.

Les métiers du grand âge seraient aussi à repenser en termes de formation initiale et continue, de valorisation, de passerelles vers d'autres métiers et de conditions matérielles (déplacements vers les domiciles des personnes, notamment).

Je vous remercie et reste naturellement à votre disposition.

Belkhir BELHADDAD, candidat « Ensemble ! », majorité présidentielle dans la 1ère circonscription de la Moselle.

